



PASSONS DE
LA CONVENTION
AUX ACTES !



LES DROITS DE L'ENFANT EN CRISE : QUAND L'INSTABILITÉ POLITIQUE ET LES COUPES BUDGÉTAIRES IMPACTENT LES PLUS JEUNES

OBSERVATOIRE 2025

Focus sur les enjeux de gouvernance des politiques publiques de l'enfance
et de participation des enfants et des jeunes,
en France et dans sa politique de coopération internationale



NOS RECOMMANDATIONS PHARES

GOUVERNANCE :

- Créer un ministère de plein exercice dédié à l'enfance qui travaillera en lien étroit avec le Haut-Commissariat à l'Enfance, créé en 2025 ;
- Mettre en place une véritable stratégie nationale, globale, transversale et cohérente pour l'enfance ;
- Renforcer les moyens et la visibilité de la Délégation aux Droits des Enfants à l'Assemblée nationale et créer une Délégation similaire au Sénat ;
- Prioriser l'enfance sur la mandature 2026 – 2031 du Conseil économique, social et environnemental (CESE) et créer une délégation aux droits de l'enfant et un inter-groupe « enfance » au sein du CESE ;
- Concrétiser la priorité donnée aux droits de l'enfant dans la politique de solidarité internationale de la France, en améliorant son cadre de redevabilité et sa transparence ;
- Cesser les coupes budgétaires relatives à l'Aide Publique au Développement (APD), qui impacte fortement les enfants et la réalisation de leurs droits, et reprendre une trajectoire ascendante de ces crédits, l'objectif étant de tendre vers 0,7% du PIB alloué à l'APD.

PARTICIPATION :

- Mettre en place un conseil d'enfants et d'adolescents auprès du Premier ministre par décret, avec un rattachement fonctionnel au Ministère dédié à l'Enfance et au Haut-Commissariat à l'Enfance ;
- Créer un comité d'enfants et d'adolescents adossé aux Délégations Parlementaires aux Droits des Enfants de l'Assemblée nationale et du Sénat ;
- Réformer le Parlement des enfants de l'Assemblée nationale et créer une instance similaire au Sénat ;
- Soutenir la société civile, les organisations œuvrant dans le champ de l'enfance et de la jeunesse ainsi que les enfants et jeunes défenseurs de leurs droits dans les pays partenaires, notamment sur le volet financier, afin de renforcer leur participation effective à l'élaboration et au suivi des politiques publiques nationales et programmes de développement et humanitaires portés par la France.

ÉDITO

Pour la cinquième année, la **Dynamique pour les Droits des Enfants publie son Observatoire**. Sa vocation est claire : mesurer les avancées, mais aussi les stagnations et les reculs de la politique de l'enfance, en France comme à l'international, au regard de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).

Nous aurions aimé pouvoir annoncer de réels progrès, mais le constat suivant s'impose : **les reculs demeurent trop nombreux** face aux avancées, compromettant l'effectivité des droits que la France s'est engagée à garantir, que ce soit sur son territoire ou dans sa politique de solidarité internationale.

Depuis sa création, la Dynamique s'attache à dialoguer avec les pouvoirs publics – ministères, parlementaires, institutions – au moyen de rencontres, de notes de positionnement ou d'événements dédiés. Son objectif : **influencer les politiques publiques pour que chaque enfant voit ses droits effectivement respectés**.

Nous saluons certaines avancées, comme le renouvellement de la Délégation parlementaire aux Droits des Enfants de l'Assemblée nationale à la suite de la dissolution de juin 2024 ou la publication des recommandations fortes issues du rapport de la Commission d'enquête sur les manquements de l'aide sociale à l'enfance. Mais ces propositions n'auront de portée que si elles sont rapidement mises en œuvre.

L'année 2025 a également permis des progrès notables en matière de **participation des enfants et des jeunes aux politiques publiques**. La mise en place, aux côtés du Conseil économique, social et environnemental (CESE), du premier panel d'enfants associé à un avis sur la santé mentale des jeunes constitue une étape décisive. De même, la contribution de la Dynamique et la participation d'un panel d'enfants et d'adolescents à la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant ont renforcé notre coopération. En outre, les réflexions sur la création d'un collège des enfants auprès d'instances nationales témoignent d'une évolution encourageante.

Cependant, de profondes inquiétudes persistent. La disparition fin 2024 du secrétariat d'État dédié à l'enfance instauré de manière continue depuis 2019 alimente notre crainte de voir se diluer la **nécessaire politique interministérielle de l'enfance**. Nous saluons tout de même la création d'un Haut-Commissariat à l'enfance, qui s'inscrit dans une logique durable et de dialogue avec les associations. Nous déplorons néanmoins la fragilité de ses moyens et son manque d'influence politique, notamment relative aux négociations budgétaires qui impactent fortement les enfants.

Surtout, la réalité vécue par des milliers d'enfants en 2025 est alarmante : certains continuent de grandir dans la rue, sans accès aux soins, à la scolarité ni aux conditions minimales d'une vie digne.

À l'international, les fragilités s'accentuent : baisse drastique de l'aide publique au développement, multiplication des conflits armés, famines, exils, violences, traumatismes... ce sont les enfants qui paient le plus lourd tribut. En effet, plus de 473 millions d'enfants, soit plus d'un sur six dans le monde, vivent désormais dans des zones touchées par des conflits (UN, 2024). 234 millions d'enfants vivant en situation de crise ont un besoin éducatif urgent (ECW, 2025). En raison des coupes, 6 millions d'enfants supplémentaires risquent d'être déscolarisés d'ici fin 2026, portant le total mondial à 278 millions (UNICEF). Les coupes américaines dans l'aide internationale pourraient causer plus de 14 millions de morts d'ici à 2030, dont 4,5 millions d'enfants. L'effondrement de l'USAID risque « d'interrompre, voire d'inverser, deux décennies de progrès pour la santé des populations vulnérables » (étude de la revue médicale « The Lancet », juillet 2025). L'indignation ne suffit plus !

Mesdames et Messieurs les décideurs publics, trente-six ans après la ratification de la Convention internationale des droits de l'enfant, la France ne peut se contenter de demi-mesures. Les constats que nous dressons sont clairs : des avancées existent, mais elles restent fragiles face à des reculs préoccupants, notamment liés à l'instabilité politique et aux coupes budgétaires, qui affectent directement la vie et l'avenir des enfants.

Cet Observatoire ne se limite pas à pointer ces inquiétudes. Il met à votre disposition des recommandations concrètes,现实的 et immédiatement mobilisables. Elles tracent une voie pour bâtir une politique de l'enfance cohérente, transversale et réellement protectrice.

Nous vous invitons à vous emparer avec détermination. Redonner tout son sens à l'engagement de la France envers les droits de l'enfant, ce n'est pas seulement répondre à une obligation internationale : c'est aussi un choix politique fort, qui engage notre responsabilité collective envers les générations présentes et futures.

NOTE AU LECTEUR

Tout au long de votre lecture, vous retrouverez la parole d'enfants et de jeunes. Il s'agit de verbatims issus d'une consultation menée fin 2021 par la **Dynamique pour les Droits des Enfants**, à laquelle ont répondu près de 700 enfants et jeunes¹ et de prises de paroles d'enfants ou de jeunes lors d'événements organisés par le Groupe Enfance sur la question des droits de l'enfant dans le cadre de la politique de coopération internationale de la France. Vous les reconnaîtrez grâce à ce symbole :



1 - Consultation menée par la **Dynamique pour les Droits des Enfants**, intitulée « Les enfants et les jeunes veulent être écouté-e-s ! », accessible à l'adresse suivante : <https://www.delaconventionauxactes.org/wp-content/uploads/2022/04/DCAA-Consultation-des-enfants-V2-PAGES.pdf>.



DYNAMIQUE ANIMÉE PAR :



AVEC LE SOUTIEN DE LA CELLULE DE COORDINATION,
COMPOSÉE DE :



ET LA PARTICIPATION DE :



Gouvernance des politiques publiques de l'enfance

EN FRANCE AUJOURD'HUI

QUELS CONSTATS ?

L'instabilité politique que connaît la France depuis plus d'un an n'a pas favorisé la continuité de son action en faveur des droits de l'enfant et a conduit à une raréfaction des initiatives dans ce domaine. La censure du gouvernement en fin d'année 2024 a généré plusieurs semaines sans ministre délégué à l'enfance, entraînant le gel de mesures et de projets de loi en cours. Les démissions successives de deux Premiers ministres en ces débuts de mois de septembre et d'octobre 2025 risquent encore d'aggraver la situation, en interrompant de nouveaux certains travaux essentiels sur l'enfance et en provoquant des difficultés dans la passation des informations entre les différentes équipes, au détriment de la continuité de l'action publique en matière d'enfance. Par ailleurs, le troisième Comité Interministériel à l'Enfance (CIE) s'est tenu le 20 novembre 2023 et de nombreuses mesures y ont été annoncées mais depuis cette date ce comité ne s'est plus réuni et aucune mesure n'a vu le jour. La relance de cette instance, que nous appelons de nos vœux, présidée par le Premier Ministre, devrait permettre de réaffirmer le caractère interministériel de l'enfance et ainsi assurer le bon suivi des dossiers transversaux afin que certaines annonces ne restent pas lettre morte.

La Dynamique tient à saluer l'ensemble des travaux menés sur l'enfance et la publication de rapports parlementaires, en particulier ceux portant sur l'aide sociale à l'enfance, les violences faites aux enfants en milieu scolaire ou encore la santé mentale depuis la crise du Covid-19. Cependant, la création d'un Haut-Commissariat à l'Enfance en mars 2025, et non d'un Ministère dédié à l'enfance comme demandé par notre réseau, suscite nos réserves quant aux leviers d'action réels dont dispose ce nouvel acteur pour influer concrètement sur les politiques de l'enfance et répondre aux crises qui traversent ce secteur. Bien que désireux de s'inscrire dans la durée et dans une logique de dialogue avec les associations, nous craignons que ses moyens restent limités face aux nombreux défis auxquels sont confrontés enfants et professionnels. Un ministère doté d'un réel poids politique et d'un budget propre, auquel devrait être rattaché ce Haut-Commissariat à l'enfance, serait indispensable pour garantir, en particulier, la coordination interministérielle des enjeux transversaux liés à l'enfance.

Pour conclure, au vu de l'instabilité politique actuelle, conjuguée au déficit public de l'Etat et aux politiques de rigueur budgétaire, il est compliqué voire impossible de penser des politiques publiques globales, transversales et inscrites dans la durée, notamment sur des sujets liés à l'enfance et à la jeunesse.

LES AVANCÉES

La Dynamique salue les avancées suivantes :

→ **Création d'un Haut-Commissariat à l'Enfance en mars 2025** : bien que l'existence d'une institution stable et indépendante puisse être perçue comme un signe positif et qu'un dialogue constructif se soit mis en place avec les associations, de nombreux doutes persistent cependant sur son effet réel sur les politiques publiques, nécessaires pour faire face aux nombreux défis auxquels sont confrontés les enfants et les professionnels qui les accompagnent. En effet, sans présumer de l'engagement de Sarah El Haïry, nommée Haut-Commissaire à l'Enfance le 5 mars dernier, la Dynamique craint que ses moyens soient limités, notamment au regard du manque de poids politique de l'instance, et plus particulièrement dans le cadre des discussions budgétaires. En ce sens, notre collectif demande au gouvernement de créer un **ministère de plein exercice dédié à l'enfance**. Doté d'un véritable poids politique et de moyens dédiés, ce ministère travaillerait en lien étroit avec le Haut-Commissariat, qui lui serait rattaché comme précisé dans le décret n°2025-118 du 10 février 2025.



- **Reconduction de la Délégation aux Droits des Enfants à l'Assemblée nationale suite à la dissolution de l'Assemblée nationale à l'été 2024** : le renouvellement de la Délégation aux Droits des Enfants à l'Assemblée nationale, présidée par Perrine Goulet, est essentiel car les droits de l'enfant sont par nature transversaux et doivent imprégner tous les domaines de l'action publique, qu'il s'agisse de l'éducation, du logement, de la protection de l'enfance, de la santé, de la justice, de la politique migratoire, de la protection de l'environnement ou encore de la coopération internationale. De notre point de vue, cette délégation doit renforcer la visibilité de ses travaux et posséder davantage de moyens afin de pouvoir évaluer l'impact des différents textes de loi sur les enfants. Il est également impératif de prendre des mesures visant à assurer la pérennité de cette instance et à la protéger contre une éventuelle future suppression en la consacrant par voie législative. La solution proposée consiste à modifier l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires afin d'inscrire de manière permanente la Délégation aux Droits des Enfants dans l'organigramme du Parlement et lui octroyer une forme de pouvoir législatif.
- **Publication du rapport d'enquête parlementaire sur les manquements des politiques publiques de la protection de l'enfance en avril 2025** : nous saluons ce rapport qui dresse un constat sans appel des dysfonctionnements et des lacunes de l'aide sociale à l'enfance ainsi que de leurs répercussions sur les enfants accompagnés par la protection de l'enfance comme sur l'ensemble de la société. Parmi les 92 recommandations formulées, qui offrent un regard à 360 degrés sur la protection de l'enfance, nous saluons en particulier celles relatives aux enjeux de gouvernance : la création d'un ministère de plein exercice en charge de l'enfance (n°6), la relance d'une stratégie interministérielle (n°7), l'adoption d'une loi de programmation pluriannuelle quinquennale (n°13) et la création d'un fonds pluriannuel (n°14). Face aux défis urgents que rencontre aujourd'hui la protection de l'enfance, la Dynamique pour les Droits des Enfants appelle les pouvoirs publics à s'emparer au plus vite de ces recommandations et à les mettre en œuvre pour construire une protection de l'enfance plus juste et plus respectueuse des droits de l'enfant tout en associant les premiers concernés.
- **Publications de nombreux rapports institutionnels au premier semestre 2025 sur la protection de l'enfance** : parmi lesquels nous retrouvons le Rapport public annuel 2025 sur les politiques publiques en faveur de la jeunesse de la Cour des comptes² ; l'étude de la Banque des Territoires nommée « Des propositions innovantes pour les acteurs de l'enfance protégée : une approche écosystémique pour transformer le secteur »³; les préconisations du CESE dans son dossier intitulé « La protection de l'enfance est en danger : recommandations du CESE »⁴; le rapport d'évaluation sur le parcours des jeunes majeurs au moment de leur sortie de l'aide sociale à l'enfance⁵ de l'IGAS ; ainsi que le rapport en cours d'élaboration par le Sénat dans le cadre d'une mission conjointe de contrôle sur la protection de l'enfance, dont les conclusions sont attendues à l'automne 2025.

2- Cour des comptes, <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-rapport-public-annuel-2025>.

3- Banque des Territoires, <https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2025-01/Rapport-Banque-des-Territoires-Enfance-protegee-Propositions-innovantes-approche-ecosystemique.pdf>.

4 - CESE, Avis « La protection de l'enfance est en danger : les préconisations du CESE » - Octobre 2024.

5 - Igas, <https://www.igas.gouv.fr/pour-une-mobilisation-collective-en-faveur-des-jeunes-sortant-de-l'aide-sociale-lenfance>.



- **Meilleure prise en compte des droits de l'enfant dans les travaux et réflexions impulsés par le CESE :** le CESE a organisé en juin 2024 un évènement intitulé « Enfants, objets ou sujets de droits » sur les droits de l'enfant qui a questionné les rapports de domination et de pouvoir dans notre société⁶. Par ailleurs, le CESE a remis un avis sur l'EVARS⁷ (l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle) le 10 septembre 2024 dans lequel il met l'accent sur le statut de l'enfant et la place et l'exercice de ses droits. Suite à cet avis, le CESE a mis en place pour la première fois des dispositifs de participation citoyenne associant des mineurs⁸. Nous ne pouvons que saluer cette meilleure prise en compte des droits de l'enfant dans les travaux et encourageons le CESE à poursuivre en ce sens et à aller plus loin, en créant un inter-groupe dédié aux sujets « Enfance » pour faciliter une prise en compte globale du sujet ainsi qu'une délégation dédiée aux droits des enfants en son sein.
- **Mise en place d'une convention citoyenne sur les temps de l'enfant, à l'initiative du Président de la République :** le CESE s'est vu confier l'organisation de ce dispositif, qui réunit 140 citoyennes et citoyens tirés au sort ainsi qu'un panel de 20 enfants et jeunes, âgés de 12 à 17 ans comme l'a recommandé la Dynamique, autour d'une question « Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ? ». La lettre de saisine du Premier ministre indique que les travaux permettront d'éclairer le Gouvernement dans l'élaboration de réponses, et de placer le bien-être des enfants au cœur des préoccupations nationales. Si l'organisation d'une telle convention est une réponse insuffisante face aux nombreuses problématiques liées à l'enfance, elle constitue toutefois une opportunité intéressante pour repenser ambitieusement les politiques de l'enfance.
- **Publication renouvelée d'un jaune budgétaire dédié à l'enfance dans le Projet de Loi de Finance (PLF) :** la réalisation de ce document répertoriant l'ensemble des crédits alloués à l'enfance dans le budget de l'Etat a été reconduite pour l'année 2025. L'utilisation concrète de ces crédits et leurs effets sur les conditions de vie des enfants gagneraient toutefois à être développés.
- **Création d'une commission d'enquête parlementaire sur les violences faites aux enfants à l'école :** les nouvelles révélations sur les violences physiques, psychologiques et sexuelles sur les élèves de l'école Notre-Dame de Bétharram en début d'année 2025 a entraîné la prise de parole et le dépôt de plainte d'anciens élèves de nombreux établissements, notamment privés catholiques. Cette dynamique médiatique et judiciaire a permis de créer un débat de société sur la question des violences systémiques que subissent les enfants dans les établissements scolaires. La Commission d'enquête parlementaire a débouché en juin sur une cinquantaine de recommandations qui devraient aboutir au dépôt d'une proposition de loi par les rapporteurs à l'automne. Si la Dynamique pour les Droits des Enfants prend note et salue ces avancées, nos associations souhaitent souligner plusieurs points préoccupants. Tout d'abord, ces faits de violence n'ont pas été révélés en 2025, mais bien depuis plusieurs décennies. Par ailleurs, nous regrettons que la dimension politique donnée à l'affaire Bétharram invisibilise le sujet central, qui est que des enfants ont été, et sont toujours victimes de violences destructrices dans les établissements scolaires. Notre collectif demeurera attentif à ce que des solutions concrètes soient proposées, travaillées avec les acteurs de la protection des enfants et les enfants eux-mêmes, mises en œuvre, suivies et évaluées.
- **Mise en place de protections des enfants sur l'espace numérique :** création d'une commission d'enquête sur les effets psychologiques de TikTok sur les mineurs à l'Assemblée nationale le 26 juin 2025, comprenant une consultation ouverte aux mineurs, et publication du rapport le 04 septembre ; production d'un référentiel ARCOM sur les réseaux sociaux ; blocage des plateformes numériques pornographiques si elles ne respectent pas les vérifications légales d'accès à partir de 18 ans, confirmé par le Conseil d'Etat.

6 - CESE, Avis et Rapport « Réussite à l'école, réussite de l'école » - Juin 2024.

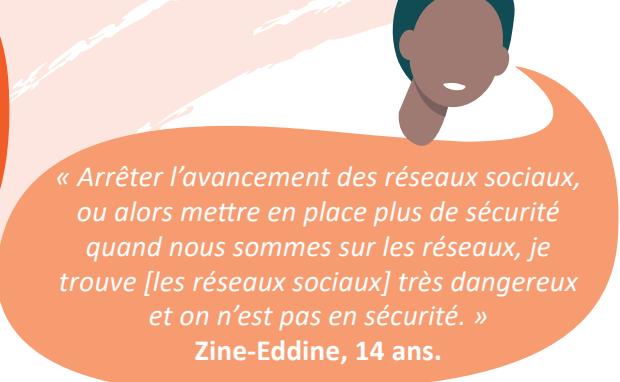
7 - CESE, Avis et Rapport « Eduquer à la vie affective, relationnelle et sexuelle » - Septembre 2024.

8 - CESE, Rapport du panel citoyen composé de 20 jeunes âgés de 12 à 18 ans « Santé mentale des jeunes » – Mai 2025 (Avis du CESE en cours).



« Les enfants et leurs parents ne sont pas assez formés aux risques des écrans et des réseaux sociaux. Cela crée beaucoup de problèmes et de violence dans les écoles et les collèges. C'est de pire en pire chaque année... »

Simon, 15 ans.



« Arrêter l'avancement des réseaux sociaux, ou alors mettre en place plus de sécurité quand nous sommes sur les réseaux, je trouve [les réseaux sociaux] très dangereux et on n'est pas en sécurité. »

Zine-Eddine, 14 ans.

LES STAGNATIONS

Notre collectif pointe les stagnations suivantes :

- **Absence de Délégation aux droits des enfants au Sénat** : comme en 2019, le Sénat a rejeté en 2022 une proposition de loi visant à créer une Délégation aux droits des enfants. Dans son observation finale n°7, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies recommande à la France de mettre en place cette délégation. Certains groupes au Sénat restent particulièrement mobilisés et le renouvellement de la Délégation aux Droits des Enfants dans la chambre basse du Parlement nous conforte dans la nécessité d'un parallélisme afin de pouvoir mieux traiter des sujets de fond et exercer un véritable rôle de contrôle.
- **Absence d'études d'impact portant sur l'enfance** : ces études d'impact, décidées par le gouvernement pour évaluer les impacts des projets de loi et des textes réglementaires sur la jeunesse, ne s'étendent toujours pas à l'enfance, car cette thématique n'est pas identifiée comme indicateur transversal des politiques publiques. Cette recommandation figure pourtant dans la 7e observation finale du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies adressée à la France en juin 2023. Par ailleurs, il est important, comme le souligne le Comité d'orientation des politiques jeunesse (COJ)⁹, de faire évoluer ces études d'impact jeunesse notamment en les étendant aux propositions de loi déposées par les parlementaires, en communiquant davantage sur leurs travaux et en y intégrant des indicateurs afin de permettre un suivi plus aisément des projets et propositions de loi plusieurs années après.
- **Manque de données statistiques sur l'enfance** : malgré une multiplication des annonces en faveur de l'enfance, nous constatons une augmentation continue des besoins des enfants sans pour autant disposer de données statistiques récentes ou fiables sur un certain nombre de sujets, faisant ainsi croître le sentiment de décalage entre les besoins et les réponses apportées. Le Comité des Droits de l'Enfant recommande pourtant à l'Etat de renforcer la collecte de données : celle-ci devra couvrir tous les champs de la CIDE et des protocoles facultatifs, afin d'obtenir des données désagrégées par âge, sexe, handicap, localisation géographique, origine ethnique ou nationale et indicateurs socio-économiques pour faciliter l'analyse de la situation des enfants, notamment ceux en situation de vulnérabilité.
- **Difficultés de mise en œuvre pour le service public de la petite enfance** : depuis le 1er janvier 2025, les communes (ou intercommunalités) sont les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant. Ce statut est assorti de la mise en œuvre de quatre compétences obligatoires. Toutefois, la promesse de création de 200 000 places en accueil collectif comme individuel s'éloigne en raison de la faible attractivité de certains métiers et des difficultés budgétaires rencontrées par certaines collectivités. Les jeunes enfants en situation de pauvreté, en situation de handicap, ou dont le ou les parent(s) ne travaille(nt) pas, restent les plus éloignés des modes d'accueil.

9 - Comité d'orientation des politiques jeunesse (COJ) – Perspectives d'évolution des clauses impact jeunesse – novembre 2023 - <https://www.jeunes.gouv.fr/sites/default/files/2023-12/contribution-coj--evolutions-clause-impact-jeunesse-adopt-30-nov-23-pdf-3375.pdf>.

- **Manque d'ambition française sur la Garantie européenne pour l'enfance** : suite à l'adoption d'une Garantie Européenne pour l'Enfance en 2021 visant à lutter contre la pauvreté des enfants, la France avait remis, en 2022, son plan d'action jusqu'en 2030. La Dynamique le déplore depuis plusieurs années : ce plan d'action national manque d'ambition et se contente d'agglomérer les actions prévues sans vision ni perspectives globales. Il mérite d'être précisé et renforcé tout en associant les enfants et les jeunes à sa mise en œuvre et à son évaluation, comme recommandé par l'Union européenne.
- **Incertitudes sur la mise en œuvre des recommandations de la CIIVISE et sur la pérennisation d'une instance indépendante sur les violences sexuelles faites aux enfants** : 80 recommandations ont été faites dans le cadre du rapport « Violences sexuelles faites aux enfants : on vous croit » rendu en novembre 2023 par la CIIVISE. Cependant, à ce stade, il n'existe pas de plan précis de mise en œuvre de ces recommandations dans les politiques publiques. Il est urgent que le gouvernement et le parlement prévoient des mesures concrètes et des budgets adéquats pour mettre en œuvre ces recommandations. Par ailleurs, si la CIIVISE a été plusieurs fois prolongée jusqu'en 2026, aucune pérennisation d'une telle instance indépendante sur les violences sexuelles faites aux enfants n'a été envisagée à ce stade. Les violences sexuelles faites aux enfants perdurent et évoluent, avec notamment une explosion de la pédocriminalité en ligne, permise par les nouvelles technologies. Il est primordial de pérenniser une institution indépendante qui continuera de rechercher, documenter, interroger, alerter, faire des recommandations et évaluer la mise en œuvre et l'efficacité des politiques publiques.



« Qu'ils soient plus écoutés, que les enfants victimes de violences, maltraitances, incestes... ne doivent plus prouver leurs malheurs mais soient entendus. »

Méline, 18 ans.

« L'information, la formation, une plus large protection et sensibilisation sur les violences sexistes. »

Maéline, 18 ans.

LES RECUS

- **Disparition du Ministère délégué chargé de l'enfance** : alors que de nombreuses associations et collectifs ont, à plusieurs reprises, interpellé les pouvoirs publics, le Président Emmanuel Macron et François Bayrou, alors Premier Ministre, ont pris la décision en décembre 2024 de supprimer le secrétariat d'Etat en charge de l'enfance ; n'en faisant donc pas une priorité de ce Gouvernement. La Dynamique pour les Droits des enfants condamne ce choix, poursuivi avec les gouvernements successifs Lecornu I et Lecornu II. Si l'indignation des associations suite à l'annonce de la composition du Gouvernement et l'absence de ministère dédié a permis la création d'un Haut-Commissariat à l'Enfance, seul un ministère de plein exercice, disposant de moyens adaptés et d'un véritable poids politique, pourrait mettre en œuvre une stratégie globale de l'enfance, capable de répondre efficacement et simultanément aux problématiques et urgences (logement, santé, éducation, etc.) rencontrées aujourd'hui par les enfants en France et plus largement dans le monde. Ce Ministère doit travailler en lien étroit avec le Haut-Commissariat à l'Enfance nouvellement créé.



- ➔ **Absence de réunion du comité interministériel à l'enfance depuis novembre 2023** : bien qu'annoncé pour juin 2025, aucun comité interministériel à l'enfance n'a été réuni depuis près de 2 ans. Pourtant, la majorité des ministères traitant des questions relatives à l'enfance, l'organisation d'un tel comité sous la présidence du Premier Ministre est indispensable pour favoriser les échanges et le travail en transversalité entre les services et permettre la mise en place d'une véritable stratégie globale pour l'enfance. La Dynamique appelle à sa reconduite et sa pérennisation, tout en y associant les premiers concernés.
- ➔ **Signal alarmant envoyé par le projet de loi de simplification de la vie économique** : le 24 mars dernier, un texte de loi a été examiné en commission, tentant de supprimer plusieurs espaces de dialogue entre la société civile et les pouvoirs publics sur l'enfance, à savoir le CNA (Conseil National de l'Adoption), le CNPE (Conseil National de la Protection de l'Enfance) et le HCFEA (Haut Conseil à la Famille, à l'Enfance et à l'Age). L'argumentaire porté par les auteurs de l'amendement était que ces instances feraient doublons avec le conseil interministériel à l'Enfance et le Haut-Commissariat. Pourtant, il s'agit au contraire d'instances de dialogue et de concertation entre la société civile et les pouvoirs publics, permettant de mener des travaux de prospective, de réflexion et d'analyse de grande qualité sur l'enfance. Ces propositions de suppression, bien qu'elles n'aient pas abouti, sont un très mauvais signal pour la gouvernance des politiques de l'enfance.
- ➔ **Manque de moyens accordés au Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE) en 2025** : depuis plusieurs mois, le CNPE ne dispose plus de secrétaire général. Cette suspension de moyens, qu'on espère temporaire, rend difficile la coordination des activités et la poursuite de travaux de fond au service des enfants et des jeunes protégés.
- ➔ **Adoption de la loi du 23 juin 2025 visant à renforcer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents** : les débats parlementaires relatifs à la proposition de loi dite « Attal » ont conduit à l'adoption de nombreuses dispositions contraires à la CIDE et aux principes fondamentaux de la justice pénale des mineurs. Si plusieurs mesures ont été finalement censurées par le Conseil constitutionnel, subsistent des dispositions accentuant davantage le caractère répressif plutôt qu'éducatif des réponses apportées aux enfants en conflit avec la loi.



- **Manque de moyens pour le Pacte des solidarités** : présenté en septembre 2023, le Pacte des Solidarités a pour objectif premier de lutter contre les inégalités dès l'enfance. Pourtant, le taux de pauvreté des enfants demeure alarmant en France et n'enregistre aucun recul (20,6 % selon l'INSEE en 2021, contre 14,5 % pour l'ensemble de la population). Si certaines mesures du Pacte ont bien été mises en œuvre (renforcement du dispositif à 1 euro ou mise en place du fonds d'innovation pour la petite enfance), des actions phares ne sont toujours pas effectives. Ainsi, la création du service public de la petite enfance ne tient pas ses promesses d'accès à un mode d'accueil de qualité pour tous les jeunes enfants. En matière de lutte contre le mal-logement des enfants, les mesures visant à accompagner les enfants concernés tel que le déploiement de référents auprès des enfants hébergés en structures hôtelières n'ont pas été mises en œuvre en raison de coupes budgétaires. Dans un contexte général de réduction des dépenses publiques, le budget dédié au Pacte des solidarités pourrait encore être amputé en 2026.
- **Suspension temporaire du service civique et restriction du Pass Culture** : l'interruption des entrées en mission de service civique à compter du 1er février 2025, faute d'adoption du budget 2025, a affecté brutalement des milliers de jeunes, voyant leur contrat suspendu. Par ailleurs, alors même que l'accès aux loisirs, au sport et à la culture est inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant, la réforme du pass Culture a conduit à la diminution voire la suppression de certains crédits individuels, désormais réservés aux jeunes à partir de 17 ans et non 15 ans comme précédemment. Ces économies au dépend des jeunes sont, de nouveau, de mauvais signaux pour la jeunesse ainsi que pour les mondes associatifs et de la culture.

FOCUS OUTRE-MER – GOUVERNANCE

Si les collectivités territoriales d'Outre-mer (CTOM) sont désignées par une dénomination commune, elles forment un ensemble hétérogène en termes géographique, démographique, économique et social. Les données disponibles décrivent des situations territoriales très différentes mais des vulnérabilités exacerbées concernant les droits de l'enfant. Pourtant, les singularités des enfants vivant dans ces territoires sont souvent mal représentées dans les stratégies d'actions des pouvoirs publics et des institutions, et de fait, insuffisamment prises en compte dans les politiques publiques.

En Guyane et à Mayotte, où la population est particulièrement jeune, plusieurs droits garantis par la Convention internationale des droits de l'enfant restent largement non effectifs. Le passage du cyclone Chido en décembre 2024 a considérablement aggravé les vulnérabilités à Mayotte, où les enfants représentent 50 % de la population. Avant Chido, 9 500 d'entre eux n'étaient pas scolarisés, 30 % des habitants n'avaient pas accès à l'eau potable et les épidémies se sont succédées. Le cyclone a détruit l'habitat précaire de près de 100 000 personnes, sans plan ambitieux de relogement.

La loi votée en juillet 2025, censée refonder Mayotte, ignore les causes structurelles des crises et se concentre sur l'immigration irrégulière et la destruction d'habitats précaires. Elle réintroduit l'enfermement d'enfants en rétention, pourtant interdit sur le reste du territoire, via de nouvelles unités familiales. La convergence des droits est repoussée à 2030, excluant l'Aide médicale d'État et le Droit au logement opposable, et la fin du droit inconditionnel au relogement a été actée, confirmant l'inégalité persistante avec l'Hexagone.

Le passage du cyclone Chido rappelle que les Outre-mer sont en première ligne face aux effets du changement climatique. Alors que la Guyane a connu plusieurs mois de sécheresse, le droit à l'éducation de près de 8 800 élèves du Haut Maroni, de Camopi et de Trois Sauts a été impacté par cette crise de l'eau, la navigation sur les fleuves étant impossible.

Face à cette situation, il est donc **primordial d'améliorer la prise en compte de l'intérêt des enfants qui y vivent et d'adapter l'ensemble des politiques publiques au changement climatique. La gouvernance des Outre-mer doit nécessairement passer par un renforcement des données disponibles, une prise en compte des spécificités de chaque territoire et permettre aux enfants ultramarins d'être des acteurs politiques du changement pour l'avenir.**

NOS DEMANDES

Les membres de la Dynamique pour les Droits des Enfants adressent les recommandations suivantes aux pouvoirs publics :

- **Créer un ministère de plein exercice dédié à l'enfance qui travaillerait en lien étroit avec le Haut-Commissariat à l'Enfance** : pour les membres de la Dynamique, un tel ministère donnerait enfin une importance et une visibilité à l'enfance, ainsi qu'une capacité d'action à la hauteur de l'enjeu grâce à un véritable poids politique. En effet, il faciliterait l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques en faveur des enfants et des jeunes qui soient transversales et intégrées.
- **Donner au Haut-Commissariat à l'Enfance les moyens nécessaires pour accompagner le ministère de plein exercice sur la coordination, le suivi et l'évaluation des politiques ministérielles de l'enfance, et en assurer la cohérence à tous les échelons** : au regard de ses missions et de leur transversalité, le Haut-Commissariat à l'Enfance doit bénéficier de moyens humains, techniques et budgétaires à la hauteur de ses ambitions. Cela suppose un budget propre, des effectifs renforcés et la mobilisation effective des ministères concernés. L'objectif est d'asseoir une véritable politique de l'enfance, qui soit interministérielle et décloisonnée, permettant d'assurer un continuum entre l'enfance, la jeunesse et les familles, en métropole comme dans les outre-mer, et à tous les échelons territoriaux, conformément aux recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, en juin 2023. Pour y parvenir, la Dynamique pour les Droits des Enfants estime que la création d'un ministère de plein exercice dédié à l'enfance, qui travaillerait en lien étroit avec ce Haut-Commissariat, est nécessaire.
- **Mettre en place une véritable stratégie nationale, globale, transversale et cohérente pour l'enfance, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie européenne pour l'enfance**. Cette demande rejoint l'observation finale n°8 du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies à la France en juin 2023. Le Comité insiste également sur la nécessité de fournir des ressources techniques, financières et humaines suffisantes à la mise en œuvre de cette stratégie globale.
- **Tenir, comme prévu, les comités interministériels dédiés à l'enfance** impulsés par Elisabeth Borne, alors Première Ministre, deux fois par an avec une présidence par le Premier Ministre et une association des premiers concernés pour assurer une prise en compte de l'enfance de manière globale et transversale. Ce comité devrait mettre en œuvre la stratégie évoquée ci-dessus.
- **Créer une Délégation aux droits des enfants au Sénat** : pour garantir la prise en compte des droits de l'enfant dans l'élaboration des politiques publiques, la Dynamique appelle les sénateurs et sénatrices à installer une délégation similaire à celle de l'Assemblée nationale au sein de la chambre haute. Notre collectif recommande également de modifier l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires afin d'inscrire de manière permanente les Délégations aux Droits des enfants dans l'organigramme du Parlement.



« Il ne faut pas s'arrêter au moment présent. Les futures générations sont impactées par les décisions de maintenant. »
Maéline, 18 ans.

- Prioriser l'enfance sur la mandature 2026 – 2031 du Conseil économique, social et environnemental (CESE) et créer une délégation aux droits de l'enfant et un inter-groupe « enfance » au sein du CESE.
- Dédié suffisamment de moyens humains et financiers au Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE) afin d'assurer son bon fonctionnement.
- Renforcer le plan d'action de la France à horizon 2030 concernant la Garantie européenne pour l'Enfance et associer les enfants et les jeunes à sa mise en œuvre ainsi qu'à son évaluation. Rendre dès que possible le rapport sur l'état de sa mise en œuvre.
- Pérenniser une instance indépendante de lutte contre les violences faites aux mineurs.

FOCUS OUTRE-MER : NOS DEMANDES

- Améliorer la prise en compte de l'intérêt des enfants vivant dans les territoires ultramarins dans l'élaboration des politiques publiques :
 - Accélérer la convergence des normes de qualité et des standards de services publics entre l'Hexagone et les territoires d'Outre-mer afin de lutter contre les inégalités territoriales d'accès aux droits, notamment sociaux des enfants ;
 - Procéder à l'évaluation systématique de l'impact des projets de loi et réglementations sur les droits de l'enfant, notamment dans les territoires d'Outre-mer, en passant éventuellement par la création d'une clause d'impact ;
 - Améliorer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des stratégies nationales relatives à l'enfance dans les territoires d'Outre-mer ;
 - Désigner, au sein des délégations parlementaires Outre-mer, un parlementaire-référent chargé du suivi de la réalisation des droits de l'enfant.
- Renforcer la quantité et la qualité des données disponibles concernant les enfants dans les territoires ultramarins, et ce de manière à mieux concevoir, suivre et évaluer les politiques publiques les concernant :
 - Faire converger le régime applicable à certains départements d'Outre-mer du droit commun, en particulier s'agissant de la protection sociale. Les dérogations conservées ou envisagées devraient être systématiquement motivées par leurs contributions à la réalisation des droits de l'enfant sur le territoire concerné.
- Poursuivre et renforcer une approche partenariale entre l'ensemble des acteurs exerçant des compétences clés pour la réalisation des droits de l'enfant dans les territoires ultramarins.



DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE LA FRANCE AUJOURD'HUI

QUELS CONSTATS ?

Alors que les crises mondiales s'intensifient, la situation des enfants se dégrade de façon catastrophique. Plus de 473 millions d'entre eux vivent aujourd'hui dans des zones de conflit. En 2024, les violences à leur encontre ont augmenté de 25% par rapport à l'année précédente. Les inégalités ne cessent de s'accroître : 1 enfant sur 6 vit aujourd'hui dans une situation de pauvreté extrême et la malnutrition est la cause de près de la moitié des décès d'enfants de moins de cinq ans.

Afin de défendre et promouvoir les droits de l'enfant, la France a pris des engagements forts. La Loi de programmation relative à la politique de solidarité internationale et de lutte contre les inégalités mondiales (LOPSDI) de 2021 et les récentes stratégies nationales, notamment en matière d'éducation et d'aide humanitaire, affichent clairement la volonté de prioriser les droits de l'enfant. Cependant, ces promesses se heurtent à la réalité des faits. Les engagements peinent à être opérationnalisés sur le terrain. Et les coupes budgétaires brutales dans l'aide publique au développement menacent d'anéantir les progrès déjà réalisés. La société civile est particulièrement alarmée par la baisse de 39% de l'aide en 2025 par rapport à 2024, et par les coupes supplémentaires annoncées pour 2026¹⁰. Ces réductions sont en totale contradiction avec l'objectif de la France d'atteindre 0,7% de son PIB consacré à la solidarité internationale d'ici 2030. L'impact de ces coupes est déjà visible. Aux États-Unis, la disparition de l'USAID, l'agence américaine de développement, va entraîner des conséquences dramatiques. Selon une étude de The Lancet de juin 2025, 4,5 millions d'enfants pourraient mourir d'ici 2030 en raison de la seule disparition de l'aide américaine.

Il est urgent que la France passe de la parole aux actes. Il est plus que jamais primordial que l'enfance demeure une véritable priorité de la coopération internationale française, non seulement en paroles, mais aussi par des moyens financiers concrets.

LES AVANCÉES

La Dynamique salue les avancées suivantes :

- ➔ **Tenue de la Conférence EVAC (Ending Violences against Children) à Bogota en novembre 2024 :** à cette occasion, la France a rappelé son engagement à mettre fin aux violences contre les enfants, notamment dans l'environnement numérique et dans les contextes de conflits armés. En effet, la France s'est engagée à présenter une résolution à l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) sur la violence numérique à l'égard des femmes et des filles, à mener une campagne en faveur de la signature par les Etats de la déclaration politique sur les droits des enfants dans l'espace numérique de 2021 et à soutenir le Laboratoire pour la protection de l'enfance en ligne (qui semble à l'arrêt depuis près d'un an en revanche). La France réaffirme également son engagement en faveur de la protection des enfants dans les conflits armés en priorisant la lutte contre le recrutement des enfants au sein de groupes armés, la protection des écoles et des enfants contre les attaques et le soutien aux enfants touchés par les conflits – notamment aux enfants ukrainiens déplacés.
- ➔ **Organisation du Sommet Nutrition for Growth (N4G) à Paris en mars 2025 :** La France s'est engagée à agir pour lutter contre la malnutrition durant les 1000 premiers jours de la vie de l'enfant. Le sommet, organisé par la France, a mobilisé plus de 27,5 milliards de dollars à l'échelle mondiale, avec 403 engagements venant de 66 pays ; ces fonds visant en grande partie à lutter contre la malnutrition infantile¹¹.

10 - UNICEF, <https://www.unicef.fr/article/lunicef-france-alerte-la-france-tourne-le-dos-a-ses-engagements-envers-les-enfants-du-monde/>.

11 - UNICEF, <https://www.unicef.fr/article/retour-en-images-sur-le-sommet-nutrition-for-growth-n4g/>.

- **Mise en place, au sein du Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) d'un groupe de travail sur l'enfance dans la solidarité internationale** : le groupe de travail réunira société civile et ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à travers plusieurs sessions de travail entre 2025 et 2026. L'objectif est, d'une part, d'améliorer la prise en compte systématique et transversale des enfants et de leurs droits par la France et de permettre l'identification des outils favorisant une meilleure intégration de l'enfance et des droits de l'enfant dans les interventions de la France de manière transversale. Il vise d'autre part à identifier un outil permettant de quantifier les projets dédiés à l'enfance et les montants de financement. Enfin, il permettra d'alimenter le positionnement de la France sur plusieurs processus politiques pour intégrer un langage sensible aux enfants et à leurs droits et porter ainsi des actions spécifiques en leur faveur.

LES STAGNATIONS

Nous constatons et dénonçons les stagnations suivantes :

- **Absence de nouvel engagement politique réaffirmant la priorité accordée aux droits de l'enfant depuis la loi du 4 août 2021** : en effet, aucun sommet important sur les orientations de la politique française de coopération internationale, à savoir le Conseil Présidentiel pour le développement de mai 2023, le Conseil interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) en juillet 2023, le Conseil présidentiel sur les partenariats internationaux (CPPI) en avril 2025 n'ont rappelé la priorité accordée aux droits de l'enfant.
- **Manque d'évolution du cadre de redevabilité de la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOPDSLIM) depuis son adoption le 4 août 2021** : il n'intègre pas d'indicateurs relatifs à la prise en compte des droits des enfants, alors même que ces derniers constituent une priorité de la politique de développement et d'action humanitaire française, comme stipulé en son article 1er. En outre, seuls 2 rapports du Gouvernement au Parlement sur la mise en œuvre de la loi ont été réalisés (2022 et 2024) et aucun ne fait mention des droits de l'enfants.
- **Incapacité de la France d'identifier et de mesurer la part des financements alloués à l'enfance et aux droits de l'enfant** dans les budgets dédiés à la solidarité internationale. Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies recommande pourtant à la France, dans son observation finale n°10, de se doter d'un processus budgétaire qui tienne compte des besoins des enfants, avec des allocations claires et visibles ainsi que des indicateurs. Par ailleurs, elle incite à la mise en place d'un système de suivi effectif et d'évaluation de l'allocation des ressources contribuant à la mise en œuvre de la CIDE, y compris dans sa politique internationale.
- **Manque de priorisation des droits de l'enfant dans la politique climatique extérieure de la France** : malgré les nombreux rapports sur la vulnérabilité disproportionnée des enfants face aux impacts du changement climatique, démontrant la nécessité de mieux prendre en compte leurs besoins spécifiques en matière de politiques d'adaptation au changement climatique notamment, aucune prise de parole publique, aucun engagement n'a été pris par la France sur ce sujet majeur menaçant les progrès réalisés depuis des décennies.

LES RECULS

Les membres de la Dynamique pour les Droits des Enfants constatent le recul suivant :

- **Baisse drastique des financements dédiés à la solidarité internationale, impactant fortement les enfants** : en juillet 2025, le gouvernement a annoncé son projet de réduire de nouveau le budget

de l'aide publique au développement (APD), à hauteur de 700 millions d'euros pour 2026. Cette annonce s'inscrit dans une série de coupes successives ayant déjà amputé ce budget de 39 % sur l'année écoulée, auxquelles s'ajoutent désormais 16 % de réductions supplémentaires par rapport au budget initialement prévu pour 2025. Si cette coupe était confirmée, elle ramènerait le budget de la solidarité internationale à un niveau inférieur à 2017, détruisant les efforts réalisés lors du premier quinquennat d'Emmanuel Macron visant à réaliser une trajectoire pour que l'APD atteigne 0,7% du PIB. Ces coupes successives mettent notamment en péril la survie et le développement de millions d'enfants dans le monde, notamment en raison de l'annulation de multiples projets qui auraient permis de répondre aux crises humanitaires et climatiques (par exemple : accès à l'eau, à la santé, à l'alimentation, à la protection et à l'éducation, etc).

NOS DEMANDES

Les membres de la Dynamique pour les Droits des Enfants recommandent aux pouvoirs publics de :

- Cesser les coupes budgétaires de l'Aide Publique au Développement et reprendre une trajectoire ascendante de ces crédits, en particulier sur le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement », qui impacte fortement les enfants et la réalisation de leurs droits. L'objectif est de tendre vers 0,7% du PIB alloué à l'APD. Il est également nécessaire de sanctuariser les financements transitant par les organisations de la société civile à hauteur de 450 millions d'euros a minima, fonds qui bénéficient directement aux populations, notamment aux enfants et aux jeunes (en particulier via des financements flexibles).
- Réaffirmer sur la scène politique et diplomatique la priorité donnée aux droits de l'enfant et à l'égalité filles-garçons, notamment dans le cadre des différents sommets et conférences organisés par la France et dans les instances auxquelles la France participe (Nations unies, G7, etc.), ou encore de la mobilisation autour des Principes et Engagements de Paris en 2027.
- Déployer ces priorités en mettant en œuvre l'approche fondée sur les droits de l'enfant dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et des projets de développement et d'action humanitaire de la France¹².
- Mettre en place un outil permettant de tracer l'ensemble des actions liées aux droits de l'enfant et d'identifier la part de budget des programmes d'aide humanitaire, de réponses aux crises et de développement permettant la concrétisation de ces droits.
- Améliorer la redevabilité et la transparence de l'aide au développement française, conformément aux observations finales du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, notamment vis-à-vis des actrices et acteurs des projets et programmes, en particulier les enfants, via une évaluation de l'impact de la politique de solidarité internationale sur les droits de l'enfant, le renforcement des mécanismes de suivi et la collecte de données désagrégées par sexe et âge.
- Renforcer la culture et la formation aux droits des enfants et à l'approche fondée sur les droits de l'enfant auprès de la diplomatie française, des agents publics et des opérateurs de l'Etat, notamment celles et ceux officiant en contextes d'urgence et de crise. L'accent serait mis sur la sauvegarde et la protection des enfants ainsi que sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS) et la prise en compte des enfants en situation de handicap.
- Renouveler la stratégie « Droits Humains et Développement » et y inclure un volet dédié aux droits de l'enfant, et plus globalement s'assurer de la prise en compte des droits de l'enfant dans tous les cadres stratégiques du MEAE et de l'AFD, notamment au moment de leur révision. Dans le cadre du renouvellement de cette stratégie 2025-2029 du MEAE, inclure les droits des enfants

12 - L'approche fondée sur les droits de l'enfant est un cadre conceptuel et opérationnel qui veille à ce que toutes les actions, politiques et programmes concernant les enfants respectent, protègent et réalisent leurs droits, tels que définis dans la CIDE. Elle considère les enfants comme des personnes détentrices de droits, actrices de leur propre développement et met notamment l'accent sur la participation de l'enfant, la non-discrimination, la responsabilité des acteurs et l'intérêt supérieur de l'enfant.



Vietnam CV Da Nang_Anh & Die_fjellsostrene_Kristin Svorte

comme une priorité en veillant à la prise en compte des besoins spécifiques des enfants du fait de leur âge, sexe, situation, ou autre, et l'assortir de mesures opérationnelles et financières concrètes. Cette stratégie devra s'articuler avec la stratégie globale et cohérente pour l'enfance que demande la Dynamique.

→ **Faire de l'intérêt supérieur de l'enfant un principe majeur des politiques climatiques de la France** via la signature de la Déclaration sur les enfants, les jeunes et l'action climatique ; la défense de leurs droits lors de la COP30 et la priorité donnée aux enfants dans les financements climatiques internationaux.

→ **Accroître la participation des parlementaires au suivi des engagements de la France en matière de droits des enfants à l'international**, tant dans les contextes de développement que de crises, notamment en :

- S'investissant dans la révision du rapport annuel remis par le gouvernement au Parlement, faisant le point sur la mise en œuvre de la LOP-DSLIM, et posant autant de questions que besoin au gouvernement sur ses actions menées en faveur des droits de l'enfant à l'international, conformément à ses engagements (article 4 de la CIDE) ;
- Commandant une étude de l'impact de la réalisation de la LOP-DSLIM eu égard aux droits de l'enfant dans le cadre de la commission d'évaluation de l'aide publique au développement ;
- S'investissant dans le processus d'élaboration du rapport périodique et dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU touchant à la politique internationale française ;
- Favorisant la promotion et le suivi des droits de l'enfant dans la politique de solidarité internationale de la France par la Délégation aux droits des enfants créée à l'Assemblée nationale en 2022 et encourager la création d'une délégation similaire au Sénat ;
- Menant une politique de diffusion de la CIDE auprès des pays partenaires de l'aide publique au développement et de l'aide humanitaire notamment dans le cadre des missions interparlementaires et au sein des groupes d'amitié.



Participation des enfants et des jeunes aux politiques publiques

EN FRANCE AUJOURD'HUI

QUELS CONSTATS ?

L'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) indique que les enfants ont le droit d'exprimer librement leur opinion sur toutes les questions les intéressant et de voir cette opinion prise en considération. La prise en compte de l'avis de l'enfant est également l'un des quatre principes fondamentaux de la CIDE, ce qui implique qu'il sert de base pour guider l'application et l'interprétation de tous les autres droits de la Convention. Les enfants, sujets de droit à part entière, sont dotés de véritables expertises d'usage et d'expérience. Ils sont en droit et en capacité d'influencer les actions et les décisions ayant un impact sur leur vie et leur environnement.

Nous saluons la prise en compte croissante de l'opinion des enfants et des jeunes par les décideurs, comme en témoignent en 2025, la mise en place d'un panel de jeunes par le CESE dans le cadre d'un avis sur la santé mentale des enfants et des jeunes, la création d'un panel dédié pour associer les enfants à la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant. Ces espaces confirment que notre plaidoyer porte ses fruits et que la participation des enfants aux politiques publiques progresse. Il est toutefois essentiel de former les acteurs concernés à la création et à l'animation de ces dispositifs afin que cette participation se déploie dans des conditions éthiques et protectrices pour les enfants et les jeunes.

Pour autant, ce droit des enfants et des jeunes à être entendus, pilier des droits des enfants, demeure aujourd'hui largement ignoré à l'échelle nationale comme internationale. Les affaires Bétharram et Le Scouarnec ont rappelé combien l'absence d'écoute de la parole des enfants et des jeunes peut avoir des effets dévastateurs. Dans ces situations, comme dans d'autres, les discours politiques et médiatiques se sont majoritairement concentrés sur les auteurs, reléguant au second plan les victimes, pourtant enfants, dont la voix est restée invisibilisée. Ce constat souligne la nécessité de bâtir une véritable culture de l'écoute et de mettre en place des mécanismes concrets permettant aux enfants et aux jeunes de dénoncer, sans crainte de ne pas être crus, les violations de droits dont ils sont victimes ou témoins. Plus que jamais, il est nécessaire de reconnaître les jeunes générations comme partie intégrante de la société et comme actrices de changement.

Défendre, garantir et promouvoir le droit pour les enfants et les jeunes d'être entendus, notamment par les pouvoirs publics, est une étape indispensable vers une effectivité accrue des droits des enfants. Pour ce faire, la Dynamique pour les Droits des Enfants défend par exemple une réforme du Parlement des enfants afin d'en faire un véritable espace d'association des enfants et des jeunes à l'élaboration et au suivi de la vie publique et politique.

LES AVANÇÉES

Nous saluons les avancées suivantes :

- **Mise en place d'un dispositif de participation des enfants au CESE dans le cadre d'un avis sur la santé mentale des enfants et des jeunes :** pour la première fois, au printemps 2025, le CESE a associé directement les enfants et adolescents par la mise en place d'ateliers, co-animés par la Dynamique. Les agents du CESE ont également été formés par la Dynamique au recueil de la parole des enfants dans le cadre de réflexions sur des politiques publiques. Des recommandations ont été émises par un panel de 20 enfants et adolescents issus du réseau de la Dynamique pour les Droits des Enfants, âgés de 12 à 18 ans. Les ateliers ont donné lieu à un rapport¹³ des enfants et des jeunes, annexé à l'avis du CESE qui a été rendu en octobre 2025. Dans ce rapport, les enfants et les jeunes soulignent d'ailleurs que l'écoute, la reconnaissance et la qualité des relations avec les adultes – parents, enseignants, éducateurs – sont déterminantes pour leur santé mentale.

13 - CESE, Rapport du panel citoyen composé de 20 jeunes âgés de 12 à 18 ans « Santé mentale des jeunes » – Mai 2025 (Avis du CESE en cours).

- **Association des enfants à la convention citoyenne sur les temps de l'enfant** : mise en place à l'initiative du Président de la République et mise en œuvre par le CESE, la Convention citoyenne doit éclairer les politiques publiques liées aux rythmes de l'enfant. Notamment grâce au plaidoyer porté par la Dynamique, un panel de 20 enfants et jeunes âgés de 12 à 17 ans a été tiré au sort, à la suite d'un appel à candidature effectué par le CESE de manière ouverte et publique durant plusieurs mois, sur la base de critères liés à l'âge, au genre, à la région et au type de territoire de résidence. Le panel d'enfants a pour mission de produire des constats et propositions afin d'éclairer les délibérations de la Convention citoyenne par l'expérience vécue et le ressenti des plus jeunes. En parallèle de ce panel national, des ateliers locaux ont été mis en place pour les enfants dès l'âge de 6 ans et jusqu'à 17 ans, avec une méthodologie adaptée, dans des lieux de vacances, des accueils de loisirs, mais aussi des écoles.
- **Structuration du collège des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs (CEAJM) au sein du Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE) et lancement des travaux** : douze membres faisant ou ayant fait l'objet d'une mesure de protection de l'enfance, y compris de protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) composent désormais le CEAJM. Si plusieurs rencontres et week-end d'échange ont déjà eu lieu, la Dynamique reste vigilante à ce que le CEAJM conserve les moyens RH et financiers suffisants pour bien accompagner les enfants et faire vivre ce collège.
- **Mise en place d'un groupe Miroir au sein de la CIIVISE fin 2024**, composé de 15 adolescentes et adolescents âgés de 14 à 17 ans, afin de partager des observations, les analyser et co-construire des propositions concrètes, proches des réalités vécues par les adolescents.
- **Création d'un conseil des enfants au sein du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPh)**, afin de permettre aux enfants en situation de handicap de donner leur avis sur les décisions politiques qui les concernent. Mis en place à l'automne 2025, le Conseil des enfants est composé de 11 enfants en situation de handicap, âgés de 8 ans à 12 ans, appuyés par des animatrices et animateurs du CNCPh et de la Fédération Générale des PEP.
- **Nomination d'une conseillère participation auprès de la Haut-Commissaire à l'Enfance** : cela témoigne d'un intérêt fort pour ce sujet et encourage la participation des enfants à l'élaboration des politiques publiques au niveau national.
- **Réforme du Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse (COJ)** : le décret du 4 mars 2025 a permis de revaloriser la place et la parole des jeunes dans cette instance en doublant le nombre de jeunes qui y siègent, en intégrant davantage d'associations de jeunes pour une meilleure représentativité et en augmentant le nombre de représentants des conseils régionaux de jeunes. Surtout, le nouveau décret intègre de droit deux représentants du Conseil national à la vie lycéenne, ce qui permet une meilleure représentation des mineurs au sein de l'instance. Malgré ces avancées, la Dynamique regrette l'absence de mise en œuvre du décret 2021-1301 du 7 octobre 2021 prévoyant la création d'un collège de réaction (groupe de jeunes dont l'objectif est de réagir aux travaux du COJ).

FOCUS UNION EUROPÉENNE :

Les travaux de la Plateforme Européenne de Participation des Enfants, projet engagé par la Commission européenne il y a deux ans, permettant de mettre en œuvre la stratégie de l'Union Européenne sur les droits de l'enfant, se poursuivent. Grâce à différentes activités (enquêtes, focus group et entretiens individuels, visites d'études et échange entre pairs, etc.), les enfants et adolescents membres de la plateforme contribuent à l'élaboration des lois et des politiques européennes. En participant à l'Assemblée générale de juin 2025 et au 15ème forum européen sur les droits de l'enfant à Bruxelles, entre autres, ils ont ainsi déjà partagé leurs avis et points de vue sur la manière dont l'Union Européenne devrait soutenir les droits des enfants.



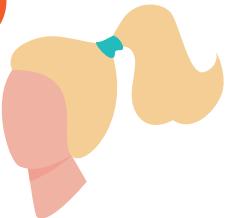
LES STAGNATIONS

Nous constatons les stagnations suivantes :

« C'est génial mais nos avis ne sont pas complètement pris en compte. »
Eva, 17 ans.

« Des moyens de faire porter notre voix et une meilleure considération de celle-ci. »

Billi, 16 ans.



- Présence d'un frein culturel persistant à l'égard des capacités et de la légitimité des enfants et des jeunes à s'exprimer sur des sujets politiques, et ce malgré la vitalité des démarches de participation politique de la jeune génération (début 2025, 40% des 15 – 30 ans déclarent avoir signé une pétition ou défendu une cause sur internet et près d'un tiers a participé à une manifestation¹⁴).
- Manque de conseils de vie sociale (CVS) dans les établissements de protection de l'enfance : malgré la loi de 2022, les CVS ne sont toujours pas une réalité dans de nombreux établissements de la protection de l'enfance.
- Manque d'information et de formation des professionnels à la participation des enfants et au recueil de leur parole, notamment en ce qui concerne la participation des enfants à la vie publique et politique. Les modalités d'écoute et d'échange sont souvent inadaptées.

« Je n'ai jamais connu d'espaces et structures qui prennent en compte les points de vue des enfants et des jeunes. »

Zine-Eddine, 14 ans.



- Exclusion ou sous-représentation encore trop récurrente des enfants au sein des dispositifs de participation à la vie politique : au niveau des collectivités territoriales, il n'existe à ce jour aucun recensement officiel des conseils d'enfants et de jeunes. Lorsque ces dispositifs existent, leur qualité et leur impact reste à interroger : l'enquête INJEP¹⁵ sur le sujet montre que plus du tiers des jeunes conseillers n'ont jamais eu d'échange avec des élus pendant leur mandat, et deux tiers des enfants et des jeunes consultés estiment que leurs contributions n'ont pas d'influence sur les décisions prises par le conseil des adultes. Par ailleurs, faute d'un décret d'application à l'article 54 de la loi égalité citoyenneté, les régions ne mettent pas toutes en place le dialogue structuré, processus annuel qui doit permettre aux jeunes, aux représentants de la société civile et aux pouvoirs publics d'échanger sur les politiques territoriales dédiées aux jeunes.

LES RECUS

- Développement des espaces « no kids » ou « adults only », qui représentent une discrimination liée à l'âge et une remise en cause régulière de la place des enfants dans l'espace public : à ce jour, 3%¹⁶ des établissements touristiques réservent leurs espaces aux adultes, au prétexte d'un droit au calme et à la tranquillité. Si ce chiffre peut paraître dérisoire, il est néanmoins révélateur d'une tendance croissante d'exclusion des enfants dans les espaces publics et partagés : 56% des Français soutiennent la création d'espaces sans enfants et ce chiffre monte à 65% parmi les jeunes adultes¹⁷. Plus globalement, nous constatons la montée en puissance de discours promouvant une vision rétrograde de l'enfant et des pratiques éducatives contraires à leurs besoins. Ces discours prennent d'autant plus d'ampleur qu'ils sont relayés dans les médias et sur les réseaux sociaux (ex. promotion de la gifle et dénigrement de la loi interdisant les violences éducatives ordinaires par Eric Zemmour sur RTL, explosion de la tendance « ghetossoiri » sur TikTok, etc.).

14 - INJEP, Les chiffres clés de la jeunesse, 2025.

15 - INJEP, Rapport d'étude « Conseils de jeunes et participation : étude auprès des collectivités et de jeunes engagés » - Avril 2021.

16 - France Info, https://www.franceinfo.fr/economie/commerce/no-kids-zone-d-ou-vient-cette-tendance-des-commerces-interdits-aux-enfants_7275768.html.

17 - Sondage ODOXA, <https://www.odoxa.fr/sondage/une-majorite-de-francais-voient-dun-bon-oeil-les-espaces-reserves-aux-adultes>.



© Richard BOUHET AFP

FOCUS OUTRE-MER – PARTICIPATION

Notre collectif salue le soutien du ministère des Outre-mer au lancement d'une Instance de Participation des Jeunes Outre-Mer (IJOM) par l'ANACEJ en avril 2024. Composée de 15 jeunes de La Réunion, Mayotte, de Guyane et de Martinique, cette instance vise à valoriser les voix des jeunes ultramarins à l'échelle nationale et de proposer des pistes de réflexions et recommandations aux décideurs afin d'apporter davantage de cohérence aux orientations prises pour ces territoires, éloignés de l'Hexagone.

La Dynamique salue également la mise en œuvre par le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) d'une **consultation nationale auprès des jeunes de 16 à 30 ans vivant ou ayant vécu dans un territoire d'Outre-Mer**. Entre mars et avril 2025, plus de plus de 2650 jeunes ultramarins ont répondu dont 18 % de 16-18 ans. Les jeunes membres de l'IJOM ont d'ailleurs été consultés dans le cadre du rapport issu de cette consultation, intitulé *Jeunes d'Outre-Mer, Garantir l'égalité des chances pour tous*, paru le 11 juillet 2025.

Cependant, alors que ces territoires sont majoritairement jeunes, Mayotte et la Guyane étant même les régions les plus jeunes de France avec plus de 50% de la population âgée de moins de 18 ans à Mayotte, **les enfants et les jeunes des Outre-mer n'ont pas suffisamment accès aux espaces de dialogues avec les pouvoirs publics pour exprimer leurs difficultés, besoins et faire part de leurs recommandations**. La consultation du COJ indique que 44 % des répondants, soit près d'un jeune sur deux, ont le sentiment de ne pas être suffisamment associés aux décisions qui les concernent. Les enfants et les adolescents des territoires ultramarins restent faiblement représentés dans les instances nationales, en raison de difficultés accrues pour faire entendre leur voix. Les collectivités territoriales d'Outre-mer sont en effet marquées par des spécificités directement corrélées à une plus faible participation politique : précarité, isolement géographique et difficile mobilité, décrochage scolaire, ou encore discriminations. L'Etat se doit de mettre en place des mesures pour lutter contre les effets délétères de ces spécificités sur l'effectivité des droits des enfants, notamment leur droit d'être entendus. Les enfants des CTOM, appartenant à des groupes marginalisés ou ne parlant pas la langue de la majorité (on dénombre 54 langues dans les Outre-mer) sont plus vulnérables et requièrent une attention particulière pour pouvoir faire entendre leurs voix. Des freins culturels à la prise en compte de la parole de l'enfant s'appliquent également dans les collectivités territoriales d'Outre-mer, avec parfois des spécificités liées au fonctionnement traditionnel et aux normes d'interaction entre enfants et adultes qui diffèrent des habitudes de l'Hexagone¹⁸.

« Quand les lois vont être créées,
par exemple loi Mayotte,
il faut nous appeler pour nous demander
notre avis ! »



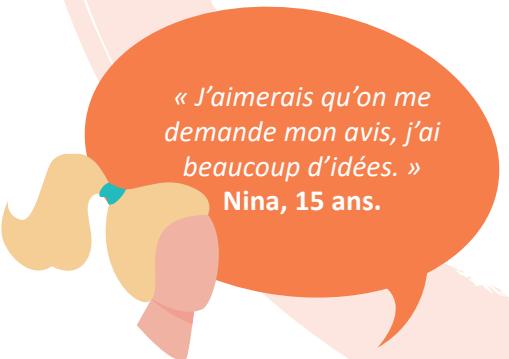
18 - Pour aller plus loin, voir le rapport « Etat des lieux de la situation des droits de l'enfant dans les collectivités territoriales d'Outre-Mer » publié par l'UNICEF France en novembre 2023. Ce rapport dresse un état des lieux actualisé de la situation des enfants dans les collectivités territoriales d'Outre-mer par le prisme de leurs droits.



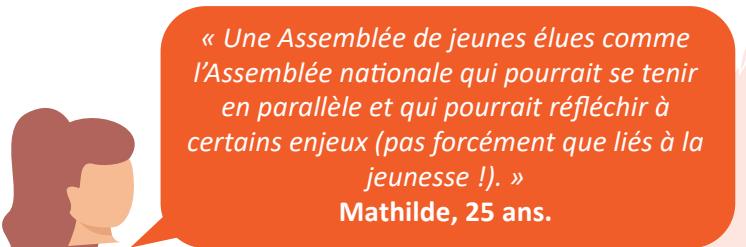
NOS DEMANDES

Nous demandons aux pouvoirs publics que l'opinion et la parole de l'enfant soient entendues, prises en compte et respectées dans tous ces temps de vie et que le principe de participation irrigue l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques. Pour ce faire, nous recommandons de :

- Mettre en place un conseil d'enfants et d'adolescents auprès du Premier ministre par décret, avec un rattachement fonctionnel au Ministère dédié à l'Enfance et au Haut-Commissariat à l'Enfance : La Dynamique pour les Droits des Enfants recommande la mise en place d'une instance nationale pérenne et représentative auprès du Gouvernement, composée de 10 à 15 enfants et adolescents. Ce collège devrait s'inscrire dans une démarche interministérielle et disposer de moyens dédiés, afin de constituer une véritable instance de représentation des enfants et des jeunes de notre pays. Sa complémentarité avec les instances existantes est jugée essentielle pour éviter tout doublon ou concurrence entre dispositifs.
- Réformer le Parlement des enfants de l'Assemblée nationale pour en faire une véritable instance effective de participation dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques, en le dotant de moyens, notamment d'un budget propre. Cette avancée permettra de répondre à l'observation finale n°19 du Comité de droits de l'enfant des Nations Unies qui demande le renforcement de l'engagement des enfants dans l'élaboration, le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et décisions publiques qui les impactent.

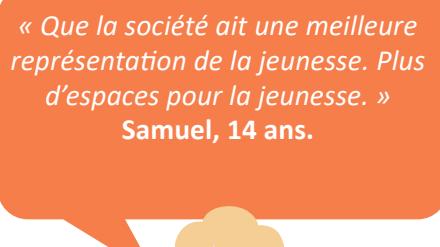


« J'aimerais qu'on me demande mon avis, j'ai beaucoup d'idées. »
Nina, 15 ans.



« Une Assemblée de jeunes élues comme l'Assemblée nationale qui pourrait se tenir en parallèle et qui pourrait réfléchir à certains enjeux (pas forcément liés à la jeunesse !). »
Mathilde, 25 ans.

- Créer un Parlement des enfants au Sénat, sur le modèle de celui de l'Assemblée nationale proné ci-dessus.
- Créer un comité d'enfants et d'adolescents adossé aux Délégations Parlementaires aux Droits des Enfants de l'Assemblée nationale et du Sénat, une fois celles-ci constituées et pérennisées afin de les associer à leurs travaux. Le Comité des Droits de l'Enfant préconise en effet dans sa 19ème recommandation de renforcer les « children's bodies » comme les conseils d'enfants, le parlement des enfants, les conseils de jeunes, le collège des enfants du HCFAE et s'assurer qu'ils ont des ressources humaines, techniques et financières pour bien fonctionner.
- Développer les conseils municipaux d'enfants et de jeunes (CME / CMJ), en garantir la qualité et les recenser. L'existence de CME/CMJ depuis de nombreuses années a démontré la pertinence du dispositif pour permettre aux mineurs de pratiquer la démocratie de manière concrète, de mieux comprendre le fonctionnement de nos institutions, mais aussi pour mettre en place des politiques publiques locales plus adaptées aux enfants et renforcer la cohésion sociale et intergénérationnelle. L'engagement annoncé lors du dernier comité interministériel à l'enfance doit être mis en œuvre.



« Que la société ait une meilleure représentation de la jeunesse. Plus d'espaces pour la jeunesse. »
Samuel, 14 ans.



« Avoir un système quasiment identique à celui des adultes soit : un représentant par ville voté par les enfants de la ville, un représentant par département puis par région élu par les représentants des villes et des départements, un représentant national élu par les représentants départementaux et régionaux. »

Thibault, 15 ans.

- Publier un décret d'application qui permettra de déployer la loi Egalité et citoyenneté dans tous les territoires, pour une réelle mise en œuvre du processus de dialogue structuré afin d'associer les jeunes à la construction, la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques en faveur de la jeunesse.
- Préparer et former les professionnels travaillant avec et pour les enfants à mettre en œuvre la participation des enfants, comme recommandé par le Comité des droits de l'enfant dans ses observations finales n°13 et 19. Pour cela, développer la mise en place de pédagogies actives et coopératives en s'appuyant sur les classes qui les pratiquent et les associations qui proposent des formations dédiées. Des tutoriels en ligne permettraient en outre à toutes les structures accueillant des enfants d'être épaulées dans la mise en œuvre du principe de participation.
- Diffuser une campagne de sensibilisation grand public sur le droit des enfants à avoir une place pleine et entière dans la société. Cette campagne devrait aussi rappeler l'importance d'accorder la parole aux enfants et aux adolescents, à la fois dans leur vie quotidienne et dans le débat public, afin de contribuer à lever les préjugés et idées reçues.
- Promouvoir et renforcer la prise en compte de l'opinion de l'enfant au sein de la famille, des lieux de vie, des communautés, de l'école en incluant sa pratique dans les programmes scolaires, comme le préconise le Comité des droits de l'enfant dans son Observation finale n°19. Une campagne de sensibilisation grand public pourrait être envisagée afin de déconstruire les idées reçues et les préjugés à ce sujet et de promouvoir des attitudes plus respectueuses du droit des enfants à être entendus.

« Je voudrais qu'il y ait plus de sécurité dans les collèges / écoles, le harcèlement est pris beaucoup trop à la légère et est devenu une chose très banalisée. »

Zine-Eddine, 14 ans.

« Je voudrais qu'il y ait plus de cours sur les différents genres, orientations sexuelles, consentement... dès le plus jeune âge. »

Elise, 18 ans.

« Un système scolaire qui favorise nos compétences et plus ludique afin que l'école ne soit plus un endroit perçu comme ennuyeux et inutile. »

Loïse, 15 ans.

« J'aimerais qu'à l'école, les enfants soient plus accompagnés, qu'il y ait plus de profs et des classes moins chargées, il faudrait aussi qu'il y ait plus d'AVS ! Et les profs, AVS. etc. devraient être plus félicités et mieux payés ! »

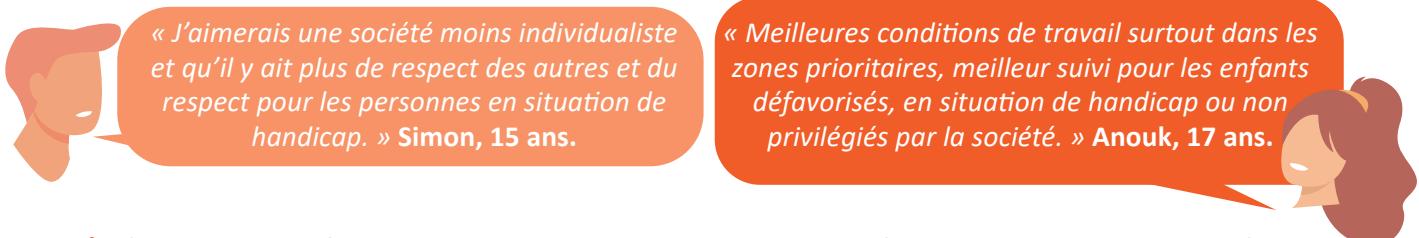
Alice, 12 ans.

- Reconnaître et faciliter l'engagement volontaire citoyen des enfants et des jeunes, notamment dans le cursus scolaire de chaque enfant (horaires aménagés, développement de l'information sur les possibilités d'engagement, reconnaissance des compétences, etc.).
- Utiliser l'outil d'évaluation de la participation proposé par le Conseil de l'Europe¹⁹, qui permet aux Etats de procéder à une évaluation de base de la mise en œuvre du droit des enfants à être entendus et d'identifier les mesures nécessaires pour un meilleur respect de ce droit. A ce jour, il a été mis en œuvre en Estonie, en Irlande, en Roumanie, en Italie ou encore en Bulgarie.

19 - Retrouvez l'outil d'évaluation de la participation proposé par le Conseil de l'Europe à cette adresse : <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900001680471d84>.



- Inclure un axe Enfance dans le plan d'action national du Partenariat pour un gouvernement ouvert, comportant des engagements visant spécifiquement une meilleure inclusion des mineurs dans le processus démocratique.
- Mettre en place des mécanismes qui respectent la capacité évolutive des enfants en situation de handicap afin qu'ils puissent se forger une opinion et l'exprimer librement sur toutes les questions qui les concernent. Cette opinion devra dûment être prise en compte, comme l'a recommandé le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU en octobre 2021 dans ses observations finales à la France²⁰.



- S'inspirer des mécanismes probants de participation des enfants et des jeunes existant à l'étranger. La France devrait ainsi tirer les leçons des expériences issues d'autres pays (Luxembourg, Royaume-Uni, Allemagne, Guinée ou de l'Irlande, dotée depuis 2015 d'une stratégie nationale pour la participation des enfants et des jeunes dans les processus de décision).



FOCUS OUTRE-MER - NOS DEMANDES :

- Renforcer les connaissances sur la prise en compte de la parole de l'enfant dans les territoires d'Outre-mer par la collecte de données et la réalisation d'un état des lieux dédié.
- Faciliter l'accès des enfants des territoires d'Outre-mer aux mécanismes de démocratie participative visant à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques ; veiller à ce qu'ils soient représentés dans les instances.
- Développer des démarches d'aller-vers en direction des enfants et des jeunes plus vulnérables dans les CTOM afin de leur donner accès à un espace de dialogue pour exprimer leurs besoins, préoccupations et recommandations sur tous les sujets les intéressant.
- Prendre pleinement en compte le plurilinguisme en rendant accessibles les services publics dans toutes les langues régionales des territoires d'Outre-mer. Les pratiques de traduction, d'interprétation et d'accompagnement en langue régionale doivent être assurées dans tous les espaces d'accueil des services publics et les supports d'information et de communication adaptés.

20 - Observations finales concernant le rapport initial de la France, Comité des droits des personnes handicapées (2021) : <https://handicap.gouv.fr/observations-finales-du-comite-des-droits-des-personnes-handicapees-la-france-reaffirme-sa-pleine-mobilisation-pour-garantir-l-acces-aux-droits-des-personnes-handicapees#:~:text=Le%20Comit%C3%A9%20des%20droits%20des%20personnes%20handicap%C3%A9es,%C3%A9s%20des,%C3%A9ponse%20au%20rapport%20initial%20de%20l%20ONU%20de%202016..>

DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE LA FRANCE AUJOURD'HUI

QUELS CONSTATS ?

Les années passées, notre collectif avait salué l'intégration du droit à la participation des enfants et des jeunes dans la stratégie humanitaire de la République française. Cependant, dans le cadre de la politique de coopération internationale de la France mais aussi dans le cadre des programmes humanitaires ou de développement, la prise en compte de la parole de l'enfant n'est ni systématique ni évaluée. En d'autres termes, la participation des enfants dans le champ de la solidarité internationale demeure, à ce jour, largement inexplorée par la France.

Or, elle est pourtant essentielle et constitue un levier pour la réalisation des autres droits, y compris dans les contextes d'urgence et de crises. La participation doit cependant être accompagnée afin que les enfants ne fassent pas l'objet de décisions prises par les autres et puissent jouir de ce droit fondamental, dès lors qu'ils sont capables de former leur propre opinion et de l'exprimer. En ce sens, les professionnels jouent un rôle essentiel. Ils doivent s'assurer que la participation des enfants soit « éthique » et se fasse dans un cadre qui garantisse la non-discrimination, la protection, l'intérêt supérieur de l'enfant et le principe de « ne pas nuire ».

LES AVANÇÉES

Nous saluons l'avancée suivante :

→ **Tenue du Sommet Nutrition for Growth** : un important volet portait sur l'implication des enfants et des jeunes (dialogues locaux - Nutrition Dialogues - qui incluaient plus de 12 000 participants dans 54 pays, et des adolescents ont été présents au sommet pour transmettre leurs messages). Un « Call to Action » par les jeunes a été présenté à la clôture, exigeant un engagement authentique pour lutter contre la malnutrition infantile.

NOS DEMANDES



« Être plus connecté aux réels problèmes de la population. »
Camille, 17 ans.

« Donner une véritable place aux jeunes en politique. »
Olivia, 25 ans.



Les membres de la Dynamique pour les Droits des Enfants recommandent aux pouvoirs publics de :

→ **Soutenir la société civile, les organisations œuvrant dans le champ de l'enfance et des jeunesse et les enfants et les jeunes défenseurs de leurs droits, dans les pays partenaires de la France pour favoriser leur participation effective** dans les programmes de développement et humanitaires de la France ainsi que dans la co-construction des politiques publiques et dans leur suivi. Pour cela :

➤ Soutenir et faire connaître des initiatives comme le Club des jeunes filles leaders de Guinée²¹, la plateforme U-Report au Bénin²² ou encore le projet Girls Lead²³, entre autres ;

21 - Le Club des Jeunes filles leaders de Guinée, fondé en 2016, est un groupe rassemblant des jeunes filles de 10 à 25 ans militant pour les droits des filles et des femmes – qui lutte contre les mariages forcés, les mariages d'enfants, violences sexuelles et sexistes ou encore les mutilations génitales. Cette association a remporté le prix français Liberté 2023 qui récompense une personne ou une organisation engagée dans un combat pour la liberté.

22 - La plateforme sociale U-Report a été lancée par et pour les jeunes depuis le 23 mars 2021 au Bénin. Ce réseau rassemble aujourd'hui près de 100 000 jeunes béninois et béninoises. Les U-Reporters mettent en évidence divers problèmes au sein de leur communauté (éducation, santé sexuelle, handicap, participation civique.) Leur action vise à porter leur voix dans les processus décisionnels et à sensibiliser les autorités locales ainsi que les organisations de la société civile aux besoins des jeunes.

23 - Mené par des associations rassemblant des jeunes filles et femmes de six pays différents, le Cambodge, l'Egypte, le Guatemala, le Laos, le Pérou et le Togo, ce programme « Girl Lead » a pour objectif de mobiliser les jeunes autour de différents sujets, notamment la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.



© UNICEF

- Encourager la participation des enfants et des jeunes, individuellement ou via des organisations œuvrant dans le champ de l'enfance et de la jeunesse et/ou des organisations et réseaux d'enfants et de jeunes, dans tous les programmes de développement et d'action humanitaires, ainsi qu'au sein des mécanismes décisionnels de politiques publiques dans les pays partenaires ;
- Accompagner la structuration des organisations et réseaux précités, renforcer leur financement et soutenir leurs activités de plaidoyer et de renforcement de capacités en particulier sur les droits de l'enfant et l'approche fondée sur les droits de l'enfant ;
- Inclure des organisations dirigées par des enfants, notamment par des filles et des adolescentes, et/ou défendant leurs droits, dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et des projets de développement et d'urgence qui les concernent.
- **Promouvoir et soutenir la mise en réseau des dispositifs de participation en France et à l'international** pour favoriser les échanges de pratiques, la conduite de projets communs et encourager la participation des enfants et des jeunes dans ce cadre.
- **Promouvoir la check-list²⁴ du Groupe Enfance de la CHD pour l'intégration de l'approche fondée sur les droits de l'enfant dans les projets**, afin d'optimiser la participation des enfants tout au long des programmes humanitaires et de développement.
- **Garantir la prise en compte de la parole et de la vision des enfants sur le changement climatique** dans les politiques climatiques internationales en favorisant leur participation effective dans les meilleures conditions aux décisions internationales, dès la COP30.

« De faire plus avancer les droits des femmes. Je voudrais que les femmes soient égales aux garçons et que la justice soit respectée. »
Emilie, 10 ans.



24 - Check-list pour l'intégration de l'approche basée sur les droits de l'enfant dans le cycle de projet, Groupe Enfance, 2021 : https://www.groupe-enfance.org/wp-content/uploads/2021/01/GroupeEnfance_CheckListDroitsEnfant.pdf.

Conclusion

Trente-six ans se sont écoulés depuis que la France a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant, engageant notre pays à garantir, sur son sol et dans le cadre de sa politique de coopération internationale, à chaque enfant la protection, la sécurité et les conditions nécessaires à son développement et le respect de ses droits.

Et pourtant, les constats restent alarmants : sur le sol français, plus de trois millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté, soit un enfant sur cinq²⁵ (huit sur dix à Mayotte²⁶). Au moins 2 000 mineurs dorment chaque nuit dans la rue et 40 000 dans des hébergements d'urgence²⁷. Selon le gouvernement, un enfant subit des violences sexuelles toutes les trois minutes²⁸. Près de 30% des enfants en situation de handicap demeurent exclus de l'école. Plus d'1,6 million d'enfants et adolescents souffrent de troubles psychiques²⁹. Dans le monde, la situation des enfants ne cesse de se dégrader, avec plus de 470 millions d'enfants vivant en situation de conflits³⁰ et une augmentation significative des violences graves contre les enfants. Rappelons que 234 millions d'enfants vivant en situation de crise ont un besoin éducatif urgent³¹.

Depuis la crise sanitaire et sous l'effet des crises multisectorielles (politiques, économiques, sécuritaires, etc.) qui ne cessent de se multiplier, ces vulnérabilités ont encore été amplifiées : augmentation significative des maltraitances, isolement, décrochage scolaire massif et inégalités renforcées. L'instabilité économique et sociale, plus récemment, pèse lourdement : pour la première fois depuis des décennies, la mortalité infantile repart à la hausse et 600 000 enfants supplémentaires ont basculé dans la pauvreté³².

Sur le plan international, nous ne pouvons que nous alarmer de la baisse de l'aide publique au développement de la France, à priori réduite à hauteur de 700 millions d'euros pour 2026 (selon la version du budget proposé par le gouvernement de François Bayrou en juillet 2025). Ces réductions sont en totale contradiction avec l'objectif de la France d'atteindre 0,7% de son PIB consacré à la solidarité internationale. Si cette baisse était confirmée, elle mettrait notamment en péril la survie et le développement de millions d'enfants dans le monde, notamment en raison de l'annulation de multiples projets qui auraient permis de répondre aux crises humanitaires et climatiques (accès à l'eau, à la santé, à l'alimentation, à la protection et à l'éducation, etc.).

Nous regrettons fortement l'absence d'un nouvel engagement politique réaffirmant la priorité accordée aux droits de l'enfant depuis la loi du 4 août 2021. En effet, aucun sommet important sur les orientations de la politique française de coopération internationale, tel que le Conseil présidentiel sur les partenariats internationaux (CPPI) en avril 2025 n'a rappelé la priorité accordée aux droits de l'enfant.

De même aucune prise de parole publique, aucun engagement n'a été pris par la France sur le sujet majeur de la politique climatique extérieure en faveur des droits de l'enfant, menaçant ainsi les progrès réalisés depuis des décennies.

Nous savons que des avancées existent — dans la lutte contre les violences, la régulation des usages numériques, ou la réflexion nationale sur les temps et la participation des enfants —, mais elles restent insuffisantes. La promesse présidentielle de faire de l'enfance une priorité n'a pas encore trouvé de traduction concrète. Les dix-huit mois à venir permettront-ils de tenir cet engagement ?

Les droits de l'enfant ne peuvent plus attendre ! C'est à vous, élus de la République, de transformer ces recommandations en actions. Les propositions de cet Observatoire montrent la voie : donner à l'enfance toute sa place dans les politiques publiques en la mettant au cœur ; inscrire ses enjeux de manière systématique dans les grandes instances de décision et agir avec courage et détermination.

En défendant les droits des enfants, vous protégez bien plus que leur avenir : vous préservez le nôtre, collectivement.

25 - Unicef France, <https://www.unicef.fr/article/la-pauvreté-des-enfants-au-coeur-des-échanges-de-l'assemblée-générale-de-l'unicef-france/>

26 - Human Rights Watch, <https://www.hrw.org/fr/news/2025/06/19/france-de-nombreux-enfants-a-mayotte-prives-d'éducation#:~:text=Plus%20de%2075%20%25%20de%20sa,%C3%A9coles%20et%20des%20classes%20surcharg%C3%A9es.>

27 - L'Unicef France et la Fédération des acteurs de la solidarité, <https://www.unicef.fr/article/2-159-enfants-ont-passe-la-nuit-a-la-rue-avant-la-rentree-scolaire/>

28 - Source : <https://enfance.gouv.fr/sites/enfance/files/2023-09/DP%20Violences%20sexuelles%20faites%20aux%20enfants%20VDEF.pdf>

29 - Unicef France, <https://www.unicef.fr/article/santé-mentale-des-enfants-les-efforts-sont-insuffisants-au-regard-des-besoins-et-du-retard-accumulés/>

30 - World Vision France, <https://www.worldvision.fr/enfants-en-zones-de-conflit-les-ong-lancent-un-appel/>

31 - Hub mondial de Genève pour l'éducation dans les situations d'urgence, <https://reliefweb.int/report/world/les-reductions-de-financement-menacent-leducation-dans-les-contextes-de-crise-avec-pres-d'un-quart-de-milliard-d'enfants-en-age-scolaire-ayant-besoin-de-soutien#:~:text=234%20millions%20d%27enfants%20en,millions%20d%27enfants%20sont%20d%C3%A9scolaris%C3%A9s.>

32 - Unicef France, <https://www.unicef.fr/convention-droits-enfants/inclusion-sociale/enfants-pauvres-monde/enfants-pauvres-france/>



QUI SOMMES-NOUS ?

La Dynamique pour les Droits des Enfants

Crée en 2019 par SOS Villages d'Enfants et coordonnée par cette dernière, notre collectif rassemble vingt-neuf organisations non gouvernementales, associations, fondations et collectifs engagés dans différents domaines liés à l'enfance et aux droits de l'enfant (éducation, protection, handicap, participation, insertion etc.) en France et à l'international.

La Dynamique constitue un véritable réseau d'experts, présents en France métropolitaine et dans les territoires ultramarins, mobilisable pour éclairer les débats et formuler des recommandations. La diversité de ses membres, intervenants tant en France qu'à l'international, est un atout majeur pour co-construire des politiques publiques ambitieuses, fondées sur les droits de l'enfant et adaptées à leurs besoins. La Dynamique porte un plaidoyer à destination des décideurs publics nationaux, centré sur des enjeux de gouvernance des politiques de l'enfance et de participation des enfants et des jeunes aux décisions qui les concernent. En contact régulier avec les ministères, parlementaires et autres décideurs, elle contribue à influencer les politiques publiques nationales pour une meilleure effectivité des droits des enfants et publie depuis 2020 un Observatoire annuel sur la situation des droits des enfants en France et à l'international, accessible gratuitement sur notre site internet. Notre réseau a également travaillé avec différents décideurs publics pour faire progresser la participation des enfants aux décisions politiques, notamment en contribuant à la création de la Délégation aux Droits des Enfants à l'Assemblée nationale, en accompagnant le CESE sur la mise en place d'un premier panel d'enfants et en conseillant diverses institutions sur la création de conseils d'enfants.

Nos positionnements, publications et actions phares :

2025 • Tribune dans Le Monde en partenariat avec l'UNICEF et le CEP Enfance : L'appel de plus de 100 organisations pour un grand ministère de l'enfance : « Les enfants devraient être les premiers à être protégés par l'action publique » ;

• Contributions à destination du CESE : « Faire de l'enfance et des droits de l'enfant une des priorités du CESE : une réponse institutionnelle essentielle aux défis de l'enfance » et autour de la convention citoyenne sur les temps de l'enfant ;

• « Santé mentale des jeunes », rapport du panel citoyen composé de 20 jeunes âgés de 12 à 18 ans, issus du réseau de la Dynamique pour les Droits des Enfants, dans le cadre de la saisine du CESE sur la santé mentale des jeunes.

2024 • Observatoire 2024 : « 35 ans après l'adoption de la CIDE, un bilan en demi-teinte pour les droits de l'enfant ».

2023 • Observatoire 2023 : « Droits des enfants en 2023 : où en est-on ? ».

2022 • Rapport « Les enfants et les jeunes veulent être écouté-e-s » ;

• Note de positionnement à l'intention des candidats à la présidentielle 2022.

2021 • Observatoire 2021 : « Un pas de plus vers les droits de l'enfant ».

2020 • Observatoire 2020 : « Une année de plus sans garantie pour les Droits de l'enfant ».

2019 • Organisation d'un événement rassemblant les enfants et les jeunes, la société civile et les pouvoirs publics au Théâtre du Merveilleux à Paris à l'occasion du 30e anniversaire de la CIDE ;

• 12 Actes et 69 propositions concrètes pour passer de la Convention (relative aux droits de l'enfant) aux Actes.



Florine Pruchon,

Responsable du pôle plaidoyer chez SOS Villages d'Enfants

Coordinatrice de la Dynamique

fpruchon@sosve.org / 01 53 20 62 86

Co-rédactrices, avec l'appui des membres de la Dynamique :

Fleur Rizza Tételain, chargée de plaidoyer chez SOS Villages d'Enfants,

Emma Bertet, assistante plaidoyer chez SOS Villages d'Enfants et

Marie-France Sangla, membre du groupe national Cause des enfants chez OCCE

Pour en savoir plus et retrouvez nos publications et actions :

www.dynamiqueenfants.com

